

MAIRIE D'ESQUAY NOTRE DAME

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix,

Le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Raymond LUCAS, Maire.

Etaient présents : M. Raymond LUCAS – M. Jean LEFRANC – M. Thierry RICHARD – M. Benoît HEBERT – Mme Christine PHILIPPE - M. Anicet LEBRETON - M. Gilles MINERBE - Mme Stéphanie JOFFREDO - Mme Annie PERROTTE – M. Philippe WETTERWALD - Mme Sandrine PAILLEY - Mme Cristelle FLOQUET

Absent excusé : M. Alain GOBE donne pouvoir à M. Gilles MINERBE
M. Gilles OSMONT donne pouvoir à M. Raymond LUCAS

Absent : M Jean-Louis POISSONNIER

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération « Création de 3 postes d'Agents Recenseurs »,
2. Délibération « Pertes sur créances irrécouvrables de 2007 à 2009 »,
3. Décision modificative N°4 - annulation d'un titre sur l'exercice 2009 (Redevance GRDF),
4. Délibération « Demande de retrait de la Commune de Vieux du SIGAZ »,
5. Délibération vente SCI ST2C,
6. Délibération « Demande location remorque pour enlèvement des déchets verts »,
7. Rapport des Commissions,
8. Questions diverses.

1. Délibération « Création de 3 postes d'Agents Recenseurs » :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un recensement général de la population aura lieu du 20 janvier 2011 au 19 février 2011. Il propose de recruter 3 agents recenseurs. La dotation versée à la Commune s'élève à 2628 € (soit 1,71 € par habitant+ 1,13 par logement) qui sera répartie aux 3 agents recenseurs. Mlle COUPEAU Sophie, secrétaire de mairie, sera nommée en qualité de coordonnateur communal.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la création de 3 postes d'agent recenseur.

2. Délibération « Pertes sur créances irrécouvrables de 2007 à 2009 »

Le Conseil Municipal,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par le trésorier principal pour lesquels il a été demandé l'admission en non valeur. Sur le rapport de M. Daniel FUSEE et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les titres des recettes dont les montants s'élèvent à :

- 12,5 € au titre de l'année 2007
- 5 € au titre de l'année 2008
- 13,04 € au titre de l'année 2009 soit au total **30,54 euros**

3. Décision modificative N°4 - annulation d'un titre sur l'exercice 2009 (Redevance GRDF) :

Suite à la demande d'annulation d'un titre sur l'exercice 2009 (redevance GRDF), il est nécessaire d'alimenter le compte 673 comme suit.

	Dépenses	Recettes
022 Dépenses imprévues	- 245.00 euros	
673 Titres annulés		+ 245.00 euros

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent ce transfert.

4. Délibération « Demande de retrait de la Commune de Vieux de SIGAZ » :

La commune de Vieux a adhéré au SIGAZ il y a 8 ans. Cette commune a demandé à 2 reprises d'être desservie en gaz mais cette demande a été rejetée. Pour que Vieux puisse se retirer du SIGAZ il faut une délibération de l'ensemble des communes adhérentes. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent le retrait de Vieux du SIGAZ.

5. Délibération vente SCI ST2C :

A la suite du bornage effectué par le Cabinet Lallouet dans le cadre de la vente de terrain à la SCI ST2C, de nouvelles parcelles ont été numérotées :

AC 335 : 1a79
AC 337 : 30m2
ZC 184 : 47a18
ZC 186 : 50a73

Le tout pour une surface d'un hectare.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent et autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte notarié.

6. Délibération « Demande location remorque pour enlèvement des déchets verts » :

M. Le Maire donne lecture d'un mail d'un administré en date du 14 octobre dernier concernant la location de la remorque de la commune. En effet, celui-ci demande s'il serait possible de louer la remorque communale pour enlever les déchets verts et les déposer à la déchetterie. Pour des raisons de sécurité, d'assurance et de main-d'œuvre, la demande par 2 abstentions, 1 voix pour et 11 voix contre est refusée.

7. Rapport des Commissions :

Jean LEFRANC :

M. LEFRANC s'est rendu comme l'an passé à Ecomarché pour acheter des produits pour la Banque alimentaire. M. GLASSON, responsable d'Ecomarché, a participé à hauteur de 50 euros. En tout ce sont 400 € de nourriture et autres produits qui ont été achetés pour les plus démunis.

Les chocolats de Noël pour les personnes âgées de + 62 ans vont bientôt être distribués.

8. Questions diverses :

Monsieur Lucas informe le conseil d'un rendez-vous qu'il a eu avec une représentante du CDFA (Comité de Formation Agricole et Rurale) qui propose diverses formations aux élus. Possibilité aux intervenants de se déplacer sur place en journée et/ou en soirée dès qu'un groupe est constitué de 8 personnes. Ces

formations sont intégralement financées par le budget communal. Les informations sont disponibles au secrétariat de la mairie.

La mairie sera fermée le vendredi 24 décembre 2010.

Les horaires d'ouverture de la mairie pendant les vacances de Noël seront les suivantes :

Lundi 27 décembre : 10h00 – 12h00

Mercredi 29 décembre : 10h00 – 12h00

Vendredi 31 décembre : 10h00 - 12h00

Monsieur Lucas donne lecture d'un courrier de Monsieur Gilles Osmont destiné à l'ensemble des membres du conseil municipal. Monsieur Osmont, pour des raisons professionnelles, ne peut plus assurer son rôle d'adjoint et se voit donc obliger de démissionner. Sa demande devra être envoyée à Monsieur le Préfet.

Monsieur Lebreton prend la parole et demande des explications sur les tarifs de garderie du midi. Une réunion va être programmée prochainement avec les membres de la commission scolaire pour éclaircir ce point.

Les vœux de Monsieur le Maire auront lieu au restaurant scolaire le vendredi 7 janvier à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h55.

Esquay Notre Dame, le 15 décembre 2010

Le Maire,
Raymond LUCAS